

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

Épargne Placements Québec lance son compte d'épargne libre d'impôt pour l'achat d'une première propriété (CELIAPP)

Québec, le 18 mai 2023. – Le ministère des Finances annonce que le compte d'épargne libre d'impôt pour l'achat d'une première propriété (CELIAPP), officiellement entré en vigueur le 1^{er} avril 2023, est maintenant offert par Épargne Placements Québec.

Le CELIAPP est un compte visant à encourager l'épargne pour l'achat d'une première résidence principale, dans lequel il est possible de cotiser jusqu'à 8 000 \$ annuellement et jusqu'à 40 000 \$ à vie. Les cotisations sont déductibles d'impôt et les retraits pour l'achat d'une première habitation, y compris les revenus de placement, demeurent à l'abri de l'impôt.

Épargne Placements Québec offre une gamme de produits d'épargne garantis par le gouvernement du Québec, sans frais de gestion ou d'administration. Tous admissibles et adaptés au CELIAPP, les produits offerts par Épargne Placements Québec, flexibles et avantageux, permettent aux Québécoises et aux Québécois de faire fructifier leur argent tout en contribuant au développement du Québec.

Épargne Placements Québec est fier d'offrir la possibilité à tous d'ouvrir un CELIAPP et d'y cotiser de façon simple et sécuritaire en utilisant les services en ligne « Transactions en direct ».

Lien connexe :

Pour plus d'information, consultez le site Web d'Épargne Placements Québec au epq.gouv.qc.ca.

Épargne Placements Québec sur les réseaux sociaux :

Facebook : www.facebook.com/EpargnePlacementsQuebec/

LinkedIn : www.linkedin.com/company/epargne-placements-quebec/

YouTube : www.youtube.com/c/ÉpargnePlacementsQuébec

– 30 –

Information : Relations avec les médias
Ministère des Finances
medias@finances.gouv.qc.ca